de la Majerté Britannique, a l'honneur d'accuser la reception, aujourdhui, de la Note de Son Excellence, Monnieur le ... Commandeur Carreiro de Campors, bonseiller, Ministre, et Secretaire d'élat pour les affaires de l'Empire et Mangine, d'avant hier, en réponse à la protestation que le soussigné addressa, par l'ordre et au hom de sa Majesté Britannique, au Souvernement Bresilien le 2 du Mois passe, au sujet du Beserteur, Lieut Saylor.

Il ne manquera pas de transmettre à son souvernement par la soremiere Occasion cette Reponse de Son Excellence; mais, en attendant, il

le trouve convenable de Lui obierver, puisqu' Elle parait de permader que l'explication contenue en sa dite stote, doit satisfaire comptettement à la cour, surtout parqu'il my a, selon Son Excellence, aucun Traite on Convention qui défend de recevoir au Lervoce Maritime du Brezil des hyets Buitanniques e vice versa, quil y à mis Actes qu'un Souvernement kein duposé ensert un autre ve se permettrait point, quand même il n'existerait aucun Traité ou Engagement qui les défende...
Et Monineur le Commandeur, sans donte, ne desine print arancer, que la Reception au Service de l'Etat, d'un Officier Etrangèr en activité, desertant le Service de Son propre Souveraine, et trahépant à la for son dervir, son honneur, et son desment



serment, soit un acte amical de la part de l'état que agirait ainsi!

Que disait son Excellence d'un pareil procède envers les Officiers de la flotte Bresilienne pendant leur Atrence des Ports de l'Empire? Mais la reception au dervice du Bresil de hieut Taylor, Mesesteur de la Marine Britannique, pendant gu'il était en activité, est non seulement peu amicale par elle meme, mais tout à fait opposée aux Stipulations du Frakte existant de 1810 que son Excellence, il n'y a que l'jours, a de nouveau declare c'était l'Intention de sa Majesté l'Empereur d'observer

donnerait la peine de parcourir

religieusement.

Particle



l'article 14 de ce Traité, Elle y'trouverait, entre autres, les paroles suivantes. "E gue menhima das altas partes --Contractantes recebera de proponits e deliberadamente nos seus Estados, e entreterá as deu dervico pesso as que forem l'assallos da outra Potencia, que desertarem do servico militar d'élla, ques de marques de terra; antes pelo contrario as dimettiras respectivamente de deu service logo que asim forem requeridas! de sousingne em mettant ces observations sous les yeurs de Monsieur le Commandeux Carneiro de Campos, prie son Excellence d'agreer encore un fois les protestations de sa parfaite (10 HISTOR)
Consideration. Consideration. Rio de Saneiro le 1et d'aout 1823. Alfhamberland James James